

**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

**Arrondissement  
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024**

**Date de convocation :  
Le 28 mars 2025**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Carole PETIT – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Henri MOREL donne pouvoir à Alexis DUCHESNE  
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR  
Véronique PAUWELS donne pouvoir à Marie-Laure LECHAT  
Pierre BRUERE donne pouvoir à Rizlène HENNACH

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19**

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 22**

**Pour : 22  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu la généralisation de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;  
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Lezennes ;  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur (Maire) et

celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
 Considérant les éléments susvisés ; résumés comme suit

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>	Prévisions budgétaires	2 535 405.61€	6 122 090.00€	8 657 495.61€
	Recettes réalisées	915 380.96 €	6 358 148.15€	7 273 529.11€
<b>DEPENSES</b>	Prévisions Budgétaires	12 526 915.00 €	6 122 090.00 €	18 649 005.00€
	<b>Dépenses nettes</b>	1 158 179.01 €	5 587 984.24€	6 746 163.25€
<b>RESULTAT</b>	<b>Excédent</b>		770 163.91 €	770 163.91 €
<b>EXERCICE</b>	Déficit	-242 798.05 €		
<b>RESULTAT</b>	<b>Excédent</b>	9 991 509.39 €		9 991 509.39€
<b>REPORTE</b>	Déficit			

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET  
 (hors restes à réaliser)

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de Clôture de 2024
Investissement	9 991 509.39 €		- 242 798.05€		9 748 711.34€
Fonctionnement	799 498.03 €	799 498.03 €	770 163.91€		770 163.91€
<b>TOTAL</b>	<b>10 791 007.42€</b>	<b>799 498.03 €</b>	<b>527 365.86 €</b>		<b>10 518 875.25€</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Lezennes

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

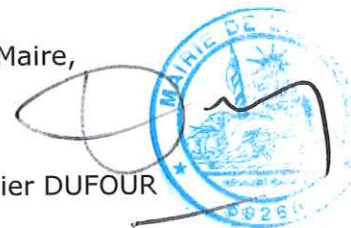
-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Didier DUFOUR



Date d'envoi en Préfecture du Nord : - 3 AVR. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication :

- 3 AVR. 2025